

Travailleurs sociaux : 2^{ème} journée de mobilisation

FLASH INFO SÉCU



ECHANGES SOUS TENSION MEPRIS ET DENI DE LA DIRECTION

Après la forte mobilisation des travailleurs sociaux du 29 janvier (plus de 80% de grévistes), les conseillers ministériels tout juste nommés avaient demandé à la délégation deux mois pour s'approprier les dossiers. Faute d'invitation au ministère, les travailleurs sociaux de la Sécurité sociale et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) décident à nouveau de se mobiliser, le 2 avril, pour y être reçus.

Ce 2 avril, partout sur le territoire, les travailleurs sociaux se sont mobilisés et des délégations ont été reçues en préfecture, notamment à Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Rouen et Toulouse. À Paris, ils se sont rassemblés devant le ministère de la Santé où une délégation de représentants de la FNPOS CGT, de la FEC FO et des travailleurs sociaux a été reçue par le directeur de la Sécurité sociale, la tutelle ministérielle.

Rencontre avec la Direction de la Sécurité sociale (DSS)

Sans considération pour les réalités vécues par les collègues, la position de la tutelle a été claire : Il n'y a pas de problème juridique. La question n'est qu'économique, autrement dit, est-ce que les salaires des travailleurs sociaux sont en décrochage à la Sécu ?

Sur le plan juridique :

Pour la DSS, d'une part les travailleurs sociaux n'ouvrent pas droit au Ségur car il est réservé aux professionnels des établissements, et d'autre part, leurs salaires sont bien reconnus à équivalent Bac+3 dans la classification.

Sur le plan budgétaire :

Pour la DSS, les salaires des travailleurs sociaux du régime général ne sont pas en décrochage, en particulier vis-à-vis de ceux de la Fonction Publique.

Pire encore, le directeur de la DSS a osé évoquer la mise en place de la nouvelle classification. Les fédérations lui ont rappelé qu'elle n'a pas été négociée mais imposée par l'UCANSS et que les personnels en poste l'avaient grandement autofinancée par la fongibilité de leurs points de compétence.

Il n'a pas su expliquer pourquoi la reconnaissance Bac+3 n'avait pas été accompagnée de la moindre revalorisation salariale. Il n'a pas su non plus expliquer pourquoi les travailleurs sociaux de la Sécu n'avaient droit à rien, alors que différents mécanismes financiers ont été mis en œuvre dans le public ou l'associatif pour les travailleurs sociaux et autres oubliés du Ségur.

S'informer



organismes sociaux



Travailleurs sociaux : 2^{ème} journée de mobilisation

Mensonge !

La FNPOS CGT a fait la démonstration contraire de l'absence de décrochage salarial. Par exemple, après 20 ans d'ancienneté l'écart est d'environ 400€ mensuels en défaveur des travailleurs sociaux de la Sécu.

La DSS s'est tout de même engagée à transmettre dans les jours suivants aux membres de la délégation les éléments statistiques ainsi qu'une nouvelle étude pour compenser les biais d'analyse mis en évidence par la CGT. On les attend toujours!

Et maintenant ?

La DSS s'est dite ouverte à la discussion et au débat d'idées. Ne soyons pas dupes, cette réunion, il a bien fallu l'arracher! Concernant la reconnaissance du métier, le ministère doit passer de la parole aux actes.

Une rallonge budgétaire de 85 millions d'euros a été introduite dans la loi de financement de la Sécurité sociale 2026 pour financer le Ségur pour des oubliés dans le secteur associatif. Quand on veut, on peut !

Rebondissement ! Quelques jours après, les collectifs professionnels ont reçu une invitation du ministère à une nouvelle réunion le 21 avril. Décision est prise de maintenir la même composition de la délégation.

Sans rapport de force, il est à craindre que la tutelle n'attende que l'essoufflement du mouvement pour enterrer une bonne fois pour toutes nos revendications :

- **Reconnaissance du diplôme au niveau BAC+3 et évolution générale vers le niveau 6 ;**
- **Extension du Ségur à tous les travailleurs sociaux de la Sécu.**

La CGT reste mobilisée aux côtés des travailleurs sociaux en lutte !

organismes sociaux

